

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 379

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA 29.

Nombre de présents 24

Quorum : 15

 Quorum non atteint => CA à reconvoquer le

Convoqué le 13 novembre 2014

Réuni le 25 novembre 2014.

Sous la présidence de Philippe BARRAT, Principal.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R421-25.

VU

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Non Oui

Nombre : 1

Libellé de la délibération :

Contrat de cession de droit d'auteur entre le collège et la Mairie de La Teste de Buch, relative à la participation des élèves du collège aux ateliers de pratique programmés dans le cadre du 7^e salon de la BD organisé par la Ville.

Ce contrat prévoit spécifiquement :

- la cession des droits d'auteur de M. Sandro MASIN (artiste auteur) qui co-animera ces ateliers avec un professeur d'arts plastiques du collège.
- Et le versement par le collège à M. MASIN, en contrepartie de sa prestation, d'une rémunération nette de 400 € (soit 404,40 € charges comprises). La Ville prenant en charge le complément de cette rémunération pour un montant toutes charges comprises

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

.Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du Conseil d'administration

Nom : BARRAT

Signature :

Date 26/11/2014

Date de transmission à l'autorité de contrôle : 26/11/2014

Date de publication

Date d'exécution :